



**Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers**  
24 Place Robert Darniche - 33580 Monségur  
Tél. : 06.40.73.65.21- www.randorhem.fr



**Assurance R.C.P :**

WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla,  
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX  
Tél.:0972720119 – [fr.ffrandonnee@wtwco.com](mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com) – Contrat n° 41789295M/0002

**Garantie financière :**

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution- 132 rue des Trois Fontanot- 92000  
Nanterre - Tel33(0)969322336 – Contrat n° 4000716162/1

## SÉJOUR À ORDESA (PYRÉNÉES ARAGONAISES) DU 29 MAI AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2025

### NOTICE D'INFORMATION

*Ce séjour est ouvert aux adhérents de l'association titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurances IRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance IRA, ou d'un titulaire du Pass-Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.*

Nombre de participants : 12 au minimum – 20 au maximum.

Déplacement : voitures personnelles avec co-voiturage recommandé.

**Remarque préliminaire :**

*Ce séjour comporte des randonnées avec des distances et des dénivelés significatifs, susceptibles en outre d'être réalisées sous des températures élevées ; il s'adresse donc à des randonneurs réguliers, bien équipés et sachant bien s'hydrater.*



Situé au cœur des Pyrénées Aragonaises, le « *parque nacional de Ordesa y Monte Perdido* » est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Depuis le point culminant qu'est le *Monte Perdido* (3348 m), une série impressionnante de vallées glaciaires descendent en éventail. Les canyons d'*Ordesa* et de *Anisclo* sont parmi les plus grands et les plus profonds d'Europe. La vallée d'*Ordesa* adossée au cirque de Gavarnie nous permettra de découvrir la face Sud de la crête frontière et sa concentration unique de sommets à 3000 m et bien évidemment la brèche de Roland.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre  
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.Tél. : 01.44.89.93.90  
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z–SIRET:30358816400051



## 1- PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES RANDONNÉES

**Cotation FFR pour un randonneur en condition physique moyenne, Niveau E1 à E5.**

➤ **Jeudi 29 mai : plongée dans le canyon d'Anisclo.**

**12h00 - RDV au village de Sercué** - 31T 02572544716992 – 42°34'01.8"N 0°02'33.5"E.

Départ de Sercué. Descente dans le canyon qui est l'un des endroits les plus spectaculaires du parc, une gorge profonde, sauvage, sculptée pendant des siècles par la rivière *Bellos*. Boucle des miradors en passant par l'ermitage et le pont de *San Urbez* puis retour à Sercué. En fin d'après-midi installation au gîte à 10 minutes en voiture de Sercué.

**6 à 8 km – D+ 350 à 450 m - Niveau E3 : peu difficile.**

*L'accès possible ou non aux miradors (potentiellement en travaux) explique la différence de km et de dénivelé.*

➤ **Vendredi 30 mai : le Mondoto et les estives par le col de Arenas.**

Départ à 9h00 du gîte. Une belle boucle qui nous mènera au sommet du *Mondoto* (1959 m) pour admirer le canyon d'*Anisclo* d'en haut (900 m de vide). Puis direction le col de *Arenas* (1900 m) à travers les estives (pâturages d'été aujourd'hui un peu abandonnés) avec un somptueux panorama sur la chaîne des 3000 (*Marboré, Cylindre, Monte Perdido, Soum de Ramon, Punta de las Olas...*). Retour au gîte par la piste.

**16Km – D+ 700 m - Niveau E5 : assez difficile.**

➤ **Samedi 31 mai : vallée de Ordesa.**

Départ du gîte à 8h00. 40 minutes de route pour rejoindre *Torla-Ordesa* où nous laisserons les véhicules. Navette obligatoire pour accéder au parc (15'). La vallée d'Ordesa est l'endroit le plus emblématique du parc. Nous randonnerons sur l'un de ses plus beaux parcours qui permet d'admirer les murailles d'Ordesa (1000 m de verticalité) entrecoupées de vires, le jeu des cascades, la variété floristique en début de saison, sûrement des rapaces (gypaètes, aigles, vautours) peut être quelques *sarios* (Izards) et marmottes.

Montée au mirador de *Calzilaruego* (2000 m) par le sentier des chasseurs (+700 m), traversée par la *Faja de Pelay* jusqu'au cirque glaciaire du *Monte Perdido* et retour le long du *rio Arazas* par le GR11.

**20 km -D+ 900 m - Niveau E5 : difficile**

➤ **Dimanche 1<sup>er</sup> juin : retour.**

Pas de randonnée. Le voyage retour peut vous permettre de faire quelques achats (*ventas*) et goûter la gastronomie locale. Toutefois si vous préférez le pique-nique de midi, il faudra le signaler en arrivant afin que l'aubergiste le prépare (environ 10 €).

**Toutes les randonnées ont été reconnues mais pourraient faire l'objet d'aménagements en fonction des conditions météorologiques du moment.**



## 2- HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré par :

[Albergue Anisclo](#)

[Nerin ,Fanlo](#)

[22375 Huesca](#)

[+34 639 79 03 23](#)

[info@alberguenerin.es](mailto:info@alberguenerin.es)

<https://alberguenerin.es/habitaciones/>



L'auberge est située dans un petit village de montagne loin de tout. Il n'y a pas d'autres commerces. *Albergue Anisclo* se rapproche plus d'un gîte de montagne (refuge) que d'une auberge traditionnelle. Les chambres ne sont pas très grandes, rustiques, mais confortables (nous les avons testées).

### Le séjour se fera en pension complète.

Chambres de 4 : 2 lits superposés avec salle de bains et WC dans la chambre.

Il faut **prévoir son nécessaire de toilette et sa serviette ainsi qu'un sac de couchage ou drap sac** (couvertures fournies). Possibilité de louer serviettes, draps ou sacs.

Le petit déjeuner et le dîner se prennent à l'auberge (vins et boissons en sus).

Pour le déjeuner : pique-nique (sandwich, fruits, barres énergétiques) ; pas besoin de contenants.

Si vous avez un régime particulier ou une intolérance alimentaire, le signaler à l'inscription afin d'adapter vos menus.

**La configuration définitive des chambres sera fonction de la composition du groupe.**

## 3- MODALITÉS DU SÉJOUR

### **Conditions :**

- Être adhérent aux RHEM.
- Être licencié (licence individuelle avec IRA 2024-2025).
- Être apte médicalement à la randonnée pédestre, en plaine et moyenne montagne.
- Être capable de randonner sur des distances de 10 à 20 km sur 3 jours consécutifs, dénivelé moyen positif de 600 m.

### **Matériel nécessaire :**

- Des bâtons (obligatoires).
- Sac à dos contenant :
  - votre licence, carte d'identité, carte vitale,
  - votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
  - votre **carte européenne de sécurité sociale (CEAM)** : elle n'est pas obligatoire mais recommandée. Pour l'obtenir il suffit d'en faire la demande auprès de la Sécurité sociale au moins 15 jours avant le départ,
- une couverture de survie,

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre  
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.Tél. : 01.44.89.93.90  
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z–SIRET:30358816400051



- 1 paire de lacets de rechange,
- une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc.),
- de quoi transporter au moins 2 litres d'eau,
- aliments énergétiques.
- Des bonnes chaussures de marche tiges hautes.
- Chaussures légères pour l'hébergement.
- Vêtements de randonnée adaptés à tous les temps, y compris gants, chapeau ou casquette, lunettes de soleil, crème solaire.

#### 4- COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est estimé à **200 €** par personne, il sera variable en fonction du nombre définitif de participants.

- Ce prix comprend :
  - l'hébergement en chambre comme mentionné au § 2 ;
  - la pension complète (hors vins et boissons chaudes) du dîner du 1<sup>er</sup> jour au dîner du dernier jour ;
  - le ménage de fin de séjour ;
  - l'accompagnement des randonnées par deux animateurs de l'association ;
  - la navette pour accéder au parc (le 31 mai) ;
  - la taxe de séjour ;
  - les frais de dossier et de gestion ;
  - la contribution immatriculation tourisme (EIT + UEIT) ;
  - une partie du coût des reconnaissances (trajets + hébergement) effectuées par les organisateurs du séjour.
- Ce prix ne comprend pas :
  - le pique-nique du 1<sup>er</sup> et du dernier jour ;
  - la souscription aux assurances facultatives ;
  - les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas ;
  - les dépenses personnelles.

**D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.**

#### 5- INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions seront ouvertes et prises selon l'ordre d'arrivée à compter du **23/12/2024 jusqu'au 07/01/2025**.

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au **07/01/2025**. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription. L'inscription deviendra définitive après **signature et renvoi de ce bulletin sous 15 jours accompagné du chèque d'acompte**.



## 6- ASSURANCES FACULTATIVES

Dans le cadre de l'utilisation de l'extension de l'immatriculation tourisme, des assurances optionnelles « annulation / interruption de séjour » – « bagages » – « assistance rapatriement » vous sont proposées.

Vous aurez la possibilité de souscrire à ces différentes options lors de votre inscription définitive au moyen du bulletin de souscription « assurances » accompagnant la notice d'information.

## 7- PAIEMENT

À l'inscription :

- 1 chèque d'acompte de 100 € (mis à l'encaissement le 15 mars),
- 1 chèque assurance optionnelle.

Paiement du solde en cours de séjour.

**Tous ces règlements sont à libeller à l'ordre des « Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers ».**

## 8- DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Déplacements d'environ 800 km comprenant le trajet aller-retour et les différents déplacements sur place.

## 9- FRAIS DE RÉOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- annulation faite **entre la date d'inscription et le 20/05/2025** : restitution des sommes versées
- annulation faite **après le 20/05/2025** : le montant de l'acompte sera conservé.

**Dans tous les cas les primes d'assurance souscrite, les contributions EIT et UEIT ainsi que la participation aux frais de reconnaissance seront dues.**

## 10- CESSION DU SÉJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

## 11- DIVERS

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre  
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.Tél. : 01.44.89.93.90  
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z–SIRET:30358816400051



Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à des compensations financières.

12- **RESPONSABLES DU SÉJOUR :**

Pierre-Jean Reclus–Marie-Geneviève Joseph – Guy Lozach - Olivier Juillet

Contact : Pierre-Jean Reclus : 07.81.47.29.16

Mail : [pj.reclus@gmail.com](mailto:pj.reclus@gmail.com)

13- **CORRESPONDANT TOURISME**

Olivier Juillet

**Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association :**

[https://randorhem.fr/sejours\\_/infos-assurances-notices-sejours/](https://randorhem.fr/sejours_/infos-assurances-notices-sejours/)



**SÉJOUR À ORDESA (PYRÉNÉES ARAGONAISES) DU 29 MAI AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2025**

**BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION**

**À retourner impérativement entre le 23/12/24 et le 07/01/25**

**par mail ou par courrier**

**à Pierre-Jean Reclus -33, Saranson – 33490 CAUDROT**

**ou [pj.reclus@gmail.com](mailto:pj.reclus@gmail.com)**

**Nom – Prénom :**

**Nom – Prénom :**

-----

-----

-

**Adresse postale : -----**

-----

**Adresse électronique : -----**

**Téléphone : -----**

**Le**

**Signature**

**Les bulletins de pré-inscription seront retenus dans l'ordre d'arrivée du mail ou du courrier pendant la période indiquée ci-dessus.**

**Les pré-inscriptions reçues avant et après la période indiquée ne seront pas prises en compte.**

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre  
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.Tél. : 01.44.89.93.90  
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du  
Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif  
Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z-SIRET:30358816400051